



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Affaires Générales et Démarches Transversales

**25/AR03**

PÔLE ARRÊTÉS

Publié Le 17 MARS 2025

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme SANNA

Directrice des Affaires Générales et Démarches Transversales

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

## **25/AR03 PRESIDENCE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPECIALEMENT DEDIEE A LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU RESTAURANT E DES PLAGES DU MOURILLON**

**Josée MASSI**, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-20 à L2122-23, ainsi que l'article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

**VU** la délibération n° 2025/22/S du Conseil Municipal en date du 28 février 2025 portant création d'une Commission Consultative spécialement dédiée à la procédure d'attribution du restaurant E des plages du Mourillon,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de désigner le représentant du Maire pour présider la Commission Consultative spécialement dédiée à la procédure d'attribution du restaurant E des plages du Mourillon,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

Le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, délègue à Monsieur Robert CAVANNA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, les fonctions de Président de la Commission Consultative spécialement dédiée à la procédure d'attribution du restaurant E des plages du Mourillon.

#### **ARTICLE 2 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Robert CAVANNA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à tous les membres titulaires et suppléants élus à la Commission Consultative spécialement dédiée à la procédure d'attribution du restaurant E des plages du Mourillon, à Madame la Directrice Départementale de la Protection des Populations ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.



**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 17 mars 2025

**Josée MASSI**  
**Maire de Toulon**



Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le : **17 MARS 2025**  
Accusé de réception le : **17 MARS 2025**  
Affiché le :  
Notifié le :

**Publié Le** 17 MARS 2025

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

25/AR03 PRESIDENCE DE LA COMMISSION CONSULTATIVESPECIALEMENT DEDIEE A LA PROCEDURE D'ATTRIBUTIONDU RESTAURANT E DES PLAGES DU MOURILLON

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/03/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/03/2025

---

**Numéro de l'acte :** Imc1371622 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20250317-Imc1371622-AR

---

**Date de décision :** 17/03/2025

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants